

Au Conseil Communal de Château-d'Oex

Rapport sur le préavis n°6/2021

Demande de crédit d'étude pour l'entretien de la route cantonale RC 702 en traversée de la localité des Granges, étape n°2

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La commission chargée d'étudier le préavis cité en titre s'est réunie le lundi 8 mars 2021 à 20h00 au parking des Granges puis en salle du Conseil Communal. Elle était composée de M. David Clément, 1^{er} membre, Matthieu Morier, rapporteur, Mmes Susanne Germann, Anne-Isabelle Mottier, en remplacement de M. Xavier Ecoffey et M. Jean-Louis Rossier en remplacement de Mme Karine Rossier-Raynaud. Les autorités communales, représentées par Mme Nicole Schnegg, municipale et M. Roland Oguey, chef des travaux.

La commission s'est rendue sur place pour visualiser les travaux prévus et se rendre compte de la complexité de ceux-ci dans un espace aussi restreint. Roland Oguey nous explique les travaux prévus :

- La création d'un arrêt de bus bien étudié aux normes des nouveaux bus avec accès pour chaises-roulantes dans la parcelle communale en dessous de la halte des Granges
- La création d'un trottoir de 1m80 de large en moyenne, côté aval de la route, le long des maisons
- La réfection totale de la route en respectant les largeurs minimales légales pour les camions
- La réfection des murs de soutènement en amont de la route
- Diverses améliorations, tel que l'élargissement de l'entrée de la route qui monte au hameau des Granges

Nous nous sommes ensuite déplacés à la salle du Conseil Communal pour poursuivre les discussions avec une très bonne présentation des plans détaillés sur grand écran. Le chef des travaux nous informe que l'un des gros problèmes se situe au niveau de la maison de M. Roger Berdoz où la route est très étroite, 6m36 de large, ce qui est le minimum pour passer deux camions. Le trottoir commencerait en face de cette maison et terminerait au départ de la route de Gérignoz. Un passage piéton serait fait entre l'arrêt de bus et le trottoir. Seul endroit possible pour qu'il soit accepté par le Canton en termes de sécurité et de visibilité. Une des difficultés pour le trottoir se trouve au niveau de la grange de M. Yves Morier, en face du bâtiment du Mc Carthy's. Pour le moment, aucune solution n'a été trouvée mais un goudronnage propre à la place de la bordure serait déjà une amélioration. Pour passer le trottoir derrière les maisons le long de la route, il faudra sûrement exproprier. Aucune discussion ne sera entreprise avant que le projet soit complet.

Dans le projet, il est aussi prévu d'implanter quelques places de parc en continuité du nouvel arrêt de bus sur la parcelle communale. Une des autres problématiques de ce chantier se trouve au niveau des petits murs en pierre qui longent la route côté amont. Après expertise, il s'avère que ces murs possèdent des traces Napoléonienne, ce qui implique que nous ne pouvons pas les détruire et les remplacer si facilement. Cela engendre des surcoûts pour leurs classifications ainsi que la sauvegarde de certaines parties.

A l'heure actuelle, les demandes préalables ont été faite auprès du Canton et les plans ont été mis en première consultation. Dans l'ensemble, le Canton est favorable au projet mais pour l'heure aucun montant de subvention n'est fixé. Selon les discussions, il semble qu'un montant d'env. CHF 600'000.- pourrait être alloué. Comme mentionné, le projet présenté commence au niveau de la

Rapport sous embargo jusqu'à l'issue du Conseil communal du 25 03 2021

maison de Roger Berdoz mais se termine à la hauteur du panneau 50km/h. à la sortie du village, direction Rougemont. Si la Commune va de l'avant avec ce projet, le Canton suivra et fera en même temps la portion de route ainsi que le trottoir entre le panneau 50km/h. et le départ de la route de Gérignoz.

Le budget articulé de CHF 2'600'000.- est calculé sur la base du prix du marché actuel. Les travaux seraient prévus sur deux ans afin de limiter une dépense communale trop importante d'un coup. A ce jour, un gros travail de géomètre a déjà été fait pour essayer d'implanter ce projet ainsi que des relevés de canalisations et divers autres petits travaux pour un montant d'env. CHF 41'000.-. Ce dernier a été financé par le compte 4000 (compte de fonctionnement) au compte 318-500.

La discussion s'est poursuivie avec diverses questions de la commission quant à la solidité du terrain sous les rails de chemin de fer qui semble être assez bonne. La question de baisser la vitesse maximale à 30km/h. a été soulevée. Il nous a été expliqué qu'au vu de l'importance de cette route au niveau national et régional, il est difficilement justifiable d'abaisser cette vitesse. Il a également été relevé que la conception du trottoir devait prendre en compte le déblaiement de la neige et l'accès des maisons privées.

Pour la petite histoire, notre chef des travaux nous explique que lors de son entrée à la Commune il y a 32 ans, il a vu passer le premier projet de réfection de cette route (refusé à l'époque). De ce fait, il lui tient à cœur de réaliser enfin ce projet avant son départ en retraite...

Pour information, le trafic moyen est de 4'150 véhicules journaliers dont 200 camions.

Le projet est bien avancé mais il reste un énorme travail à faire sur les niveaux (route, évacuation des eaux), le déplacement des murs, la synergie avec la confrérie pour refaire les conduites d'eau. Ce qui ne permet pas de partir tête baissée dans ce projet et qui nécessite ce crédit afin d'étudier au mieux toutes ses inconnues.

Après une très courte discussion, la commission est d'un commun avis que ce projet est d'une grande importance, surtout au niveau de la sécurité et vous recommande d'accepter ce crédit d'études.

Le rapporteur
Matthieu Morier